



MESURES ADMINISTRATIVES - DÉCISIONS DE POLICE SANITAIRE - MÉDICAMENTS

PUBLIÉ LE 14/12/2020 - MIS À JOUR LE 30/12/2020

Dépistage de la COVID-19 : ne plus utiliser les tests rapides VivaDiag en raison de faux positifs

Mise à jour : 23/12/2020

Les investigations complémentaires menées par l'ANSM ne permettent pas d'identifier les causes précises pouvant expliquer ces dysfonctionnements. Par conséquent, nous prenons une décision de suspension d'importation, de mise sur le marché, de distribution, de publicité et d'utilisation de ces tests .

Dans les suites de la mise en quarantaine de ces tests, nous demandons donc à la société VIVACHEK de procéder au rappel de ces dispositifs.

Mise à jour : 17/12/2020

Consultez [la conduite à tenir par les professionnels de santé](#) , envoyée le 16 décembre 2020 par la Direction générale de la santé (DGS).

Nous avons été informés de l'obtention de résultats faussement positifs obtenus avec le test rapide VivaDiag Test Rapide SARS-CoV-2 (société VivaChek), dans plusieurs pharmacies en France.

Les investigations menées par l'ANSM confirment que les performances et la sécurité d'utilisation de ce dispositif ne sont pas garanties.

Consignes pour les pharmaciens

Nous demandons donc à l'ensemble des pharmacies d'officine de ne plus utiliser le test rapide VivaDiag Test Rapide SARS-CoV-2 Ag et de mettre en quarantaine tous les lots en votre possession. Des consignes complémentaires vous seront communiquées ultérieurement,